



FÉDÉRATION DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

URGENCE AUX URGENCES

Préfigurant les futurs regroupements hospitaliers, les Directions et les ARS anticipent la future loi Santé et la fermeture définitive de certains services par des mesures de réduction d'accès aux soins.

Ainsi, à Firminy dans la Loire, à Dreux en Eure et Loir, ou à St Vallier dans la Drôme, les Directions, sous couvert des Agences Régionales de Santé, ont décidé de fermer partiellement leurs services d'urgences et, fait exceptionnel, ont imposé une fermeture totale d'une semaine (*a minima*) au CH de Valogne dans la Manche...

Alors que les difficultés sont pointées et dénoncées par les professionnels et la CGT depuis de nombreux mois, voire plusieurs années, pour chacune de ces situations le motif est le même : un manque de plus en plus important de médecins urgentistes qui, pour nombre d'entre eux, ne supportent plus le manque de reconnaissance professionnelle et les conditions de travail extrêmement dégradées à l'hôpital.

Au-delà de l'émotion que suscitent ces situations parmi les professionnels et les usagers, de plus en plus nombreux sont ceux qui mesurent l'ampleur et la gravité des restructurations initiées ces dernières années par la mise en place de la loi HPST (dite « Bachelot »), parce que toujours plus nombreux à être personnellement confrontés à la réduction d'accès aux soins de proximité.

Pour notre organisation, il est évident que la reconnaissance de la profession et des conditions de travail des médecins urgentistes, issue de l'action unitaire de décembre 2014, est de nature à améliorer l'attractivité du métier et doit être immédiatement mise en œuvre.

Cependant, la problématique de l'hôpital ne peut être réduite aux seuls services d'urgences, ni aux seuls médecins.

C'est pourquoi la Fédération CGT Santé et Action Sociale est engagée depuis plusieurs années et porte de vraies propositions pour la reconquête d'un grand service public de santé et d'action sociale intégrant la fin du *numerus clausus* pour les médecins, l'embauche et la formation de personnels médicaux et non médicaux qualifiés. Ces propositions ont pour objet de garantir un accès à la santé pour toutes et tous, qui nécessite :

- l'arrêt de la gestion purement financière des hôpitaux et par conséquent, l'abandon des mesures de la loi HPST et du projet de loi Santé du gouvernement ;
- un véritable débat démocratique et citoyen sur les enjeux de santé publique ainsi que de leurs financements, libérés des contraintes financières et spéculatives et de la pression des lobbies pharmaceutiques ;

La Fédération CGT Santé et Action Sociale appellent tous les professionnels de santé, médicaux et non médicaux, à s'engager dès la rentrée pour construire unitairement les mobilisations nécessaires à l'élaboration d'un Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale garant de cette reconquête d'un grand service public de santé et d'action sociale, pour une Sécurité Sociale véritablement solidaire.

Montreuil, le 13 août 2015

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

44

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr